

Vous êtes affecté(e) au Lycée Saint-Exupéry pour l'année scolaire 2018/2019, en BTS.

Votre inscription ne sera définitive que lorsque nous aurons reçu les documents suivants au plus tard pour le 20 juin 2018 :

Envoi à l'adresse suivante (pas d'envoi par mail):

Lycée Saint-Exupéry – Allées de Lattre de Tassigny – 17028 La Rochelle cedex1

- Dossier d'inscription
 - Fiche d'urgence
 - Photocopie de votre carte d'identité
 - 1 photo récente (inscrire votre nom au verso)
 - Votre notification de bourses du CROUS (à défaut la fournir **dès** la rentrée, important, conditionne le paiement des bourses)
 - Photocopies des 3 bulletins scolaires de la classe de terminale

 - Photocopie de **l'attestation de sécurité sociale du parent** qui vous couvre (pas de photocopie de carte vitale)

 - Votre relevé de notes du baccalauréat attestant de votre admission
- (ne pas attendre les résultats du bac pour retourner votre dossier, vous nous ferez parvenir le relevé lorsqu'il sera en votre possession).*

Une information sur la nouvelle sécurité sociale étudiante aura lieu au lycée à la rentrée.



Direction académique des services départementaux de
Année scolaire 2018-2019

Lycée Saint Exupéry
Allées de Lattre de Tassigny
17028 La Rochelle Cedex 1

FICHE D'URGENCE (NON Confidentielle)

Classe :

Externe – Demi-pensionnaire – Interne (préciser si interne dans un autre établissement.....)

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse

Adresse électronique du représentant légal :@.....

Nom du représentant légal :

Nom de la sécurité sociale (CPAM, MSA, MGEN...) N° de sécurité sociale (parents ou élève):

Nom et n° de la complémentaire santé :

En cas d'urgence, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.

Merci de faciliter notre mission en nous indiquant au minimum un numéro de téléphone :

☎ domicile :

☎ travail représentant légal 1 ☎ portable représentant légal 1 :

☎ travail représentant légal 2 ☎ portable représentant légal 2 :

Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'avec sa famille.

Les frais engagés (médicaux, pharmaceutiques, transports...) seront réglés par la famille et pris en charge par la sécurité sociale si prescription médicale.

- **Date du dernier rappel de vaccin antitétanique (DT Polio):**

- **Date vaccination Rougeole, Oreillons, Rubéole : date première injection** **Date rappel**.....

NOM, adresse et n° de téléphone de votre médecin traitant :

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance **de l'établissement et des services d'urgence** : **allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre ...**

Vous souhaitez transmettre des informations confidentielles : vous pouvez le faire, **sous enveloppe**, à l'attention de l'infirmier-ère ou du médecin de l'éducation nationale.

Si votre enfant est atteint d'une maladie chronique susceptible d'avoir un retentissement sur sa vie dans l'établissement, il doit bénéficier de la mise en place (ou du renouvellement) d'un PAI (Projet d'accueil individualisé).

▶ Elève bénéficiant **d'un PAI** (projet d'accueil individualisé) **l'année précédente** : **OUI** **NON**

▶ Elève ayant besoin d'un PAI cette année (renouvellement ou mise en place) : **OUI** **NON**

Signature du représentant légal :